

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Décembre 1997

Québec, le 12 décembre 1997

Monsieur Michel Levesque  
Directeur général  
Institut d'informatique de Québec  
1275, chemin Sainte-Foy, bureau 385  
Québec (Québec) G1S 4S5

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme *Informatique*  
420-52 (CEC)  
Lettre du 19 novembre 1997**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 8 décembre 1997, des mesures prises par l'Institut d'informatique de Québec pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Informatique* (CEC). LA Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été données à deux des quatre recommandations qu'elle avait été amenée à formuler à votre Collège dans le cadre de l'évaluation. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait estimé que la mise en oeuvre du programme *Programmeur-analyste* conduisant à l'obtention d'un certificat d'études collégiales (CEC) présentait des problèmes importants en ce qui concernait la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves et l'efficacité du programme. Aussi, la Commission avait formulé au Collège quatre recommandations en vue de bonifier le programme.

La Commission prend note que le Collège a pris des mesures appropriées pour faire en sorte que la prestation des heures de cours et de laboratoire soit indiquée dans les plans de cours, que la pondération de chacun des cours corresponde à celle prévue dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* et que chacune des périodes de laboratoire se déroule sous la supervision soit d'un professeur, soit d'un chargé de laboratoire. Ces actions répondent adéquatement aux deux premières recommandations de la Commission.

En ce qui concerne l'efficacité du programme, la Commission note toutefois que le Collège n'a pas encore donné suite à sa recommandation qui avait trait à la révision des instruments d'évaluation des apprentissages afin de s'assurer qu'ils mesurent adéquatement les objectifs de chaque cours. Le Collège mentionne que le Directeur des études s'est récemment adjoint les services d'une personne dont le mandat consistera notamment à contribuer à l'amélioration des outils d'évaluation. Aussi, la Commission apprécierait obtenir un rapport de suivi à cet effet.

L'organisation des stages présentait également certains problèmes et la Commission avait été amenée à recommander au Collège de :

*[...] revoir l'organisation des stages pour 1) assurer aux stagiaires et aux superviseurs la connaissance préalable des objectifs poursuivis, 2) définir des objectifs correspondant à ceux des cours regroupés pour former le stage, 3) établir des critères d'évaluation en fonction de ces objectifs, 4) prévoir des moments de supervision plus fréquents et 5) élaborer des outils d'évaluation permettant aux superviseurs de réaliser des évaluations qui assurent la rigueur, l'équité et l'équivalence entre les évaluations des stagiaires.*

Dans le rapport de suivi présenté à la Commission, le Collège ne répond que partiellement à cette dernière recommandation. Ainsi, bien que les objectifs semblent maintenant mieux définis, rien ne permet d'affirmer que le Collège a donné suite aux autres objets de la recommandation, soit les points 2, 3, 4 et 5. Aussi, la Commission apprécierait avoir un complément d'information sur chacun des points faisant l'objet de la recommandation portant sur l'efficacité du programme.

La Commission avait également formulé au Collège un certain nombre de suggestions de nature à lui permettre de bonifier le programme. Elle prend note des suites appropriées que le Collège a donné à plusieurs de ses suggestions, en particulier en ce qui a trait au soutien offert aux élèves et à l'amélioration des équipements informatiques. Les actions entreprises par le Collège sont de nature à accroître la qualité de la formation proposée aux étudiants de ce programme.

La Commission estime donc que les améliorations apportées par le Collège à la mise en oeuvre du programme *Programmeur-analyste* répondent partiellement aux recommandations qu'elle lui avait formulées. Elle s'attend en conséquence à obtenir le complément

d'information dont il est fait mention ci-haut, concernant les recommandations touchant la révision des instruments d'évaluation et le stage, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1998.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer